



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social

et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale

### Questions nouvelles : Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social

Note du Secrétariat

#### I. Introduction

1. Depuis la session d'examen et la session directive de 2007-2008, conformément à la résolution 2006/18 du Comité économique et social, le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » est inscrit au programme de travail de la Commission du développement social. C'est au titre de ce point que la Commission examine les problèmes faisant obstacle au développement social qui nécessitent une attention immédiate, ou des enjeux de portée transversale qui se font jour compte tenu de l'évolution des difficultés qui freinent le développement au niveau mondial. À sa cinquante-quatrième session, au titre des « Questions nouvelles », la Commission se penchera sur l'« Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social ». La présente note a pour objet de présenter des informations pouvant servir de base aux débats.

2. Elle porte sur certains domaines importants pour la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au titre desquels la Commission a un rôle de premier plan à jouer, et la façon dont la Commission peut servir de modèle en contribuant à une mise en œuvre efficace, dans le domaine du développement social, des engagements pris au titre du Programme, y est examinée. Enfin, elle est à lire en parallèle avec le rapport du Secrétaire général intitulé « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » (E/CN.5/2015/3) et les notes préparées en vue de la cinquante et unième, de la



cinquante-deuxième et de la cinquante-troisième sessions (E/CN.5/2013/11, E/CN.5/2014/8 et E/CN.5/2015/6).

## **II. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : un plan d'action intégré qui porte la promesse de ne laisser personne de côté**

3. Au sommet des Nations Unies de septembre 2015, les États Membres ont adopté le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Présentant un caractère universel, porteur de changement et axé sur l'être humain, il permettra d'œuvrer collectivement à l'avènement d'un développement durable pour les générations actuelles et à venir, grâce à un équilibre harmonieux entre ses dimensions sociale, économique et environnementale.

4. L'engagement y est pris d'aider en premier les plus défavorisés et il y est affirmé que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face : le Programme 2030 met ainsi en relief le rôle fondamental du progrès social dans la réalisation du développement durable. Expression d'une détermination à éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain, le Programme 2030 présente le développement social comme le catalyseur et l'aboutissement de l'action menée au titre des autres dimensions du développement. Il y est également souligné qu'une approche intégrée et axée sur l'être humain est nécessaire pour stimuler une croissance soutenue et qui profite à tous, et garantir un avenir durable à chacun sur le plan social et environnemental. Les politiques sociales, économiques et environnementales devront donc être appliquées de concert, et non plus de manière cloisonnée, pour qu'il soit possible d'améliorer les conditions de vie de tous, et plus particulièrement des groupes et individus les plus défavorisés. Le Programme 2030 et les moyens choisis pour sa mise en œuvre reflètent les objectifs et principes définis lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995.

5. Pour la première fois, l'être humain était placé au centre du processus de développement. Les engagements pris lors du Sommet procédaient de la conviction profonde que le développement social était au cœur des besoins et des aspirations des êtres humains, lesquels ne pouvaient réaliser pleinement leur potentiel que dans le cadre d'un ordre social fondé sur la justice. Pour assurer un développement social et une justice sociale durables, il fallait mettre en œuvre des politiques économiques rationnelles propres à garantir une croissance générale et soutenue, une répartition équitable des gains économiques, l'égalité des chances et un meilleur accès de tous les individus aux ressources. Ce faisant, il serait nécessaire de mener de front des politiques sociales, économiques et environnementales pour atteindre les trois objectifs cardinaux du développement social que sont l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et l'intégration sociale. C'est pourquoi les ambitions et les principes énoncés lors du Sommet mondial pour le développement social demeurent

pertinents, comme en témoigne le Programme 2030; de plus, on peut tirer des enseignements constructifs de l'application jusqu'à ce jour de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social qui en procède.

6. L'un de ces enseignements est que la façon la plus constructive d'appréhender le développement social est d'optimiser les capacités, les ressources, et les possibilités offertes à tous les citoyens de participer et contribuer pleinement aux activités de la collectivité, et de mener ainsi une existence digne, saine et productive en harmonie avec l'environnement. Tant qu'une partie de la population sera laissée pour compte, l'objectif principal du développement durable restera hors de portée. L'autonomisation des personnes, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisées, est un facteur essentiel pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, et cela permettra également de promouvoir une croissance soutenue et sans exclusive et de relever les défis environnementaux. Toutes les politiques, dans tous les secteurs, devraient faire en sorte que les groupes et personnes vulnérables et marginalisés soient pleinement pris en compte et participent activement au processus de développement durable.

7. La valeur fondamentale du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, qui en constituent le noyau, est la détermination à s'attaquer de manière plus intégrée à un certain nombre de défis planétaires complexes et interdépendants (aggravation des inégalités et de la précarité de l'emploi, faiblesses structurelles du système économique mondial, effets négatifs du changement climatique, etc.). Le cloisonnement qui caractérise actuellement l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales, économiques et environnementales serait particulièrement inadapté à la mise en œuvre du Programme 2030. Il convient d'adopter une approche globale et intégrée, où le tout soit supérieur à la somme des parties, plutôt que de s'en remettre à des initiatives disparates aux plans social, économique et environnemental, et de l'appliquer à tous les niveaux, notamment en veillant à ce que l'analyse, l'élaboration, le suivi, l'évaluation et l'étude de l'impact des politiques reposent sur des données factuelles de qualité, accessibles, actualisées et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap et la situation géographique.

### **III. Domaines d'action et corrélations clefs pour le développement social dans l'optique du Programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030**

8. Le développement social jouera un rôle essentiel dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, à la fois comme marqueur de progrès et comme vecteur d'une évolution positive à d'autres titres.

9. La présente section passe en revue les grands domaines thématiques du développement social sur lesquels se fondera la mise en œuvre du Programme 2030. Bien que la liste n'en soit pas exhaustive, on peut considérer que les interconnexions et questions transversales évoquées sont cruciales non seulement en ce qu'elles stimulent le progrès et le développement sociaux dans la conjoncture

mondiale actuelle – voire participent de leur définition – mais aussi parce qu’elles sous-tendent le progrès vers la réalisation de certains objectifs économiques et environnementaux.

## A. Réduire les inégalités

10. Pour atteindre l’objectif général du Programme 2030, qui est de promouvoir le développement durable sans laisser personne de côté, il est fondamental de lutter contre les inégalités, à l’origine de nombre des problèmes que le Programme 2030 doit permettre de régler, notamment la pauvreté, l’instabilité économique, la dégradation de l’environnement, l’exclusion sociale et les menaces contre la paix. Un ensemble de mesures exhaustif et intégré, axé sur des objectifs sociaux clairement définis, devrait permettre de remédier en tout ou partie à ces écueils<sup>1</sup>.

11. Les inégalités sont de natures très diverses – économique, sociale, politique ou juridique. L’inégalité économique (revenu et biens possédés par exemple) va de pair avec l’inégalité des chances (accès à l’éducation, aux soins de santé, aux services financiers, etc.), les deux se renforçant mutuellement. Des inégalités peuvent aussi se manifester entre des personnes ayant le même niveau de revenu, en raison d’autres facteurs sociaux et politiques.

12. Les inégalités d’accès à l’eau et à l’assainissement, à la nutrition, à l’énergie, à la terre et aux avoirs productifs, au crédit, aux biens laissés en héritage, à l’information, à la connaissance et aux technologies comptent également parmi les principaux obstacles auxquels se heurtent les groupes et individus pauvres et vulnérables. Elles perpétuent la pauvreté et ont des répercussions négatives sur l’environnement.

13. Leur accentuation est une entrave majeure à la cohésion sociale. Certes, elles sont dans l’ordre des choses, mais passé un certain seuil, elles aggravent les tensions sociales et compromettent le progrès économique et social. Que l’on persiste à les ignorer, et les inégalités ou disparités horizontales (généralement associées à l’identité sociale, en particulier lorsqu’elles procèdent de l’appartenance ethnique, de la religion ou de la situation géographique) seront alors susceptibles d’aboutir à une désintégration sociale, voire à des conflits violents.

14. Lorsqu’on analyse les processus économiques et sociaux qui sont une source d’inégalité, il faut examiner les facteurs exogènes (accords relatifs aux échanges et aux investissements internationaux, gouvernance mondiale, changements climatiques) et endogènes (politiques macroéconomiques, budgétaires, industrielles/environnementales et sociales, échanges commerciaux) et trouver les meilleurs moyens de faire en sorte que les possibilités offertes se traduisent par des résultats concrets.

15. Les facteurs d’inégalité sont multiples (historiques, culturels, sociaux, économiques, juridiques et politiques) et leurs effets s’intensifient lorsqu’ils se conjuguent, aussi les politiques et stratégies correctives doivent-elles s’attaquer de façon simultanée à l’ensemble des causes. Ces politiques et stratégies comportent des mesures visant à renforcer les capacités humaines, notamment au moyen d’investissements dans les services sociaux. La lutte contre les inégalités suppose

---

<sup>1</sup> Pour une analyse détaillée, voir le *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2013 (Inequality Matters)* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.2).

des changements structurels à long terme aux niveaux international, national et local, dans le respect des cadres juridique, politique et institutionnel existants. En encourageant la participation et l'autonomisation à grande échelle, on lutte également de manière efficace contre les inégalités, en particulier les inégalités et discriminations fondées sur le sexe<sup>2</sup>.

16. La protection sociale universelle – notamment l'instauration de seuils minimaux – peut contribuer de façon significative au renforcement des capacités et de la résilience des populations et s'est révélée efficace pour réduire les inégalités dans les domaines économique et social. La protection sociale garantit un revenu minimum, d'où des incidences positives pour les familles pauvres : scolarisation des enfants, amélioration de la nutrition et de la santé et atténuation des risques liés aux chocs économiques, sociaux et environnementaux. De meilleurs services de santé de base entraînent une réduction des taux de mortalité maternelle et infantile et du risque de sombrer dans la pauvreté en cas de perte de revenu due à la maladie ou à un accident. L'accès de tous à une couverture médicale doit être promu avec plus de vigueur, car c'est le moyen le plus efficace de lutter contre la vulnérabilité qui va de pair avec les risques liés à la santé.

## **B. Lutter contre la pauvreté et la faim – dans leurs multiples dimensions**

17. Comme l'énonce clairement l'Objectif 1 du Programme 2030, les efforts déployés pour éliminer la pauvreté doivent prendre en compte les revenus, mais aussi les causes structurelles de la pauvreté, l'accès limité ou inexistant à l'éducation, aux soins de santé et aux services de base, à l'alimentation, à la nutrition et à l'énergie, à un logement digne et à un environnement sûr; l'inégalité d'accès à la terre, aux avoirs de production, au crédit, aux biens laissés en héritage, à l'information, à la connaissance et aux technologies; l'absence de possibilités d'obtenir un emploi décent et de participer à la vie de la collectivité; la discrimination sociale et l'exclusion.

18. La pauvreté touche des personnes diverses, à différents moments de leur vie. On peut sombrer dans la pauvreté ou s'en extraire, mais de nombreux individus sont pris au piège d'une pauvreté chronique, voire intergénérationnelle. Certains groupes et communautés sont particulièrement exposés à la pauvreté et au dénuement, notamment les femmes, les personnes âgées ou handicapées, les peuples autochtones, les migrants, les minorités ethniques et les individus vivant dans des zones rurales ou reculées. Les stratégies nationales visant à réduire la pauvreté générale doivent comporter des mesures permettant d'analyser minutieusement, puis d'éliminer les obstacles structurels, en particulier ceux qui pèsent sur les groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés, afin qu'ils puissent échapper à la pauvreté ou s'en préserver<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus détaillée des propositions politiques, on se reportera au dernier chapitre du *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2013 (Inequality Matters)* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.2).

<sup>3</sup> Pour une analyse plus détaillée des causes et incidences de la pauvreté dans ses dimensions multiples, ainsi que des orientations recommandées pour la lutte contre la pauvreté, voir *Rapport sur la situation sociale dans le monde 2010 (Rethinking Poverty)* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.IV.10).

19. La réduction de l'insécurité alimentaire, de la faim et de la malnutrition fait partie intégrante des politiques et stratégies visant à mettre fin à l'extrême pauvreté, à atténuer les vulnérabilités et à renforcer la résilience. L'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition sont par ailleurs étroitement associées à des facteurs tels que les inégalités, le bien-être, les acquis scolaires des enfants, la durabilité de l'agriculture et la répartition des produits alimentaires. Les enfants d'âge scolaire qui ont été privés d'une alimentation suffisante durant la petite enfance sont plus susceptibles d'obtenir de mauvais résultats à l'école et de se retrouver en situation de rupture scolaire, ce qui les empêche d'acquérir les compétences qui leur permettraient d'accéder à un revenu décent une fois adultes. Cette situation est un cercle vicieux, qui perpétue la pauvreté d'une génération à l'autre.

20. La sécurité alimentaire est aussi étroitement liée à l'agriculture et au développement rural. Chaque année, entre 30 et 40 % des denrées produites dans le monde sont perdues avant d'être mises en vente<sup>4</sup>. De leur côté, les consommateurs achètent des produits alimentaires en trop grande quantité, qu'ils gaspillent ensuite<sup>5</sup>. Or, en renforçant la productivité agricole et la chaîne de production alimentaire, mais aussi en adoptant des stratégies propres à recycler les produits gaspillés, il serait possible d'éliminer la faim et d'améliorer les conditions de vie de quelque 795 millions de personnes qui en souffrent et vivent dans un extrême dénuement<sup>6</sup>. Réciproquement, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté pour accroître la productivité dans les zones rurales et agricoles.

21. Dans les zones rurales, les personnes pauvres sont bien souvent de petits exploitants qui dépendent de l'agriculture de subsistance. Il est par conséquent essentiel d'améliorer leurs revenus et leur productivité, notamment en facilitant leur accès à la terre, au crédit et aux avoirs de production, pour les aider à échapper à la pauvreté et à la faim. En outre, les personnes démunies vivant dans les zones rurales sont encore plus exposées aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable, il est primordial de les doter de moyens d'utiliser les ressources naturelles de façon plus durable. La création d'activités génératrices de revenus dans des secteurs tels que la gestion et la conservation des ressources naturelles contribuera à lutter contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'à protéger l'environnement.

22. Les changements climatiques touchent tout particulièrement les communautés pauvres des zones rurales, agricoles, reculées ou vulnérables et, selon la Banque mondiale, si rien n'est fait pour lutter contre leurs effets, les prix des produits agricoles risquent d'augmenter, ce qui mettra en péril la sécurité alimentaire dans certaines régions et amplifiera nombre des menaces qui pèsent sur la santé<sup>7</sup>. Il convient également d'analyser la diversité des incidences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur différentes communautés ou catégories de population, et de les prendre en compte lors de l'élaboration des politiques.

<sup>4</sup> Voir <http://www.fao.org/in-action/seeking-end-to-loss-and-waste-of-food-along-production-chain/fr/>.

<sup>5</sup> Voir *Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires* : <http://www.fao.org/save-food/fr/>.

<sup>6</sup> Voir *Faits et chiffres sur la faim* (Programme alimentaire mondial) : <http://fr.wfp.org/faim/faits-et-chiffres>.

<sup>7</sup> Voir *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty* (Groupe de la Banque mondiale, Washington, 2016).

23. Certaines des mesures adoptées pour lutter contre les inégalités, comme l'investissement dans le renforcement des capacités humaines et les programmes de protection sociale mentionnés à la section précédente, ont également prouvé leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté. En outre, les services et technologies propres à renforcer la productivité, l'augmentation des possibilités offertes d'accéder à un emploi décent ou encore le développement rural, entre autres, s'inscrivent dans une politique générale intégrée qui permet d'aider les individus à sortir de la pauvreté – et à éviter d'y tomber – et contribuent à atténuer l'effet des chocs économiques, sociaux et environnementaux. Il convient par conséquent de renforcer la cohérence des politiques exécutées dans les divers secteurs concernés pour parer aux facteurs de vulnérabilité et améliorer la résilience des individus.

### **C. Promouvoir l'emploi productif et le travail décent pour tous**

24. Il est généralement admis que l'emploi productif et le travail décent constituent les moyens les plus sûrs d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion et de parvenir à une croissance économique soutenue, partagée et durable. Un vivier d'emplois décents stimule la participation aux activités offertes sur le marché du travail et c'est une source de revenus pérennes. Il favorise également l'inclusion sociale, le respect de la dignité, la participation, la motivation et l'engagement de chaque individu. Il a également des répercussions positives sur l'état de santé, la nutrition et la qualité de vie des personnes démunies, notamment dans les zones rurales et agricoles. La création d'emplois décents dans les « secteurs verts » de l'économie, dont l'objectif est de protéger, préserver et restaurer les écosystèmes, permettra par ailleurs de prévenir la dégradation de l'environnement.

25. Les petites et moyennes entreprises sont les principaux moteurs de la création d'emplois dans beaucoup de pays; nombre de ces entreprises relèvent toutefois de l'économie parallèle. Le secteur informel représente une part importante de l'emploi, en particulier dans les pays en développement. D'une manière générale, ceux qui travaillent dans ce secteur – travailleurs indépendants, employés d'entreprises familiales, travailleurs agricoles et salariés d'entreprises informelles – ont une faible productivité, sont mal rémunérés et ne disposent d'aucune protection sociale. L'emploi informel concerne pour une part disproportionnée les groupes défavorisés et exclus, c'est pourquoi les stratégies à long terme d'élimination de la pauvreté doivent mettre l'accent sur le perfectionnement ou sur la transition vers le secteur formel.

26. La transformation du secteur informel est toutefois une question complexe. Les stratégies élaborées devront l'être dans le respect d'un équilibre délicat : il faudra à la fois atténuer les effets démobilisateurs et multiplier les mesures d'incitation à la mise à niveau et à la régularisation. Ces stratégies devraient aussi promouvoir l'ouverture du secteur financier, ainsi que la formation professionnelle et la création d'entreprise; viser l'amélioration des revenus, des conditions de travail et de la productivité; promouvoir la participation de ceux qui travaillent dans le secteur informel au dialogue social. Enfin, les questions telles que les emplois non déclarés, les emplois précaires et le salaire minimum doivent mobiliser davantage l'attention des responsables politiques.

27. La promotion d'emplois décents a également pour effet de protéger le droit des employés à travailler dans des conditions équitables et dans un environnement sain

et sûr, ce qui contribue à l'amélioration de leur qualité de vie. La protection sociale conjuguée à l'accès universel aux soins de santé est un autre élément propre à favoriser la création d'emplois décents. Il permet en effet aux groupes défavorisés, notamment les femmes, les jeunes et les handicapés d'accéder plus facilement au marché du travail. La protection sociale atténue par ailleurs les effets négatifs des suppressions d'emplois qui vont de pair avec le passage à une économie verte ou à faible émission de carbone, apaisant du même coup la résistance face à une évolution nécessaire. Il conviendra d'analyser de façon approfondie les corrélations entre travail décent, changements climatiques et économie à faible intensité de carbone; quant à la perte de certains emplois traditionnels, il faudra la compenser par la création d'emplois dans les secteurs verts de l'économie, une formation appropriée devant être dispensée à cet effet.

#### **D. Lutter contre l'exclusion sociale et mettre en œuvre un développement sans laissés pour compte**

28. Certains groupes de population se heurtent à des obstacles spécifiques pour exploiter leur potentiel parce qu'ils sont victimes de discrimination et d'exclusion sociale, et privés de toute possibilité de participer aux activités économiques, sociales et politiques. Afin que le développement durable ne laisse personne sur le bord du chemin, il faut que les pays appliquent des dispositifs et des mesures d'intégration sociale à l'appui de politiques socioéconomiques de grande envergure. Visant en priorité les plus défavorisés, les décisions prises devront répondre aux objectifs suivants : respect de la diversité, renforcement de la participation, abrogation des lois discriminatoires et exclusives, et promotion d'une approche fondée sur les droits de l'homme. La protection sociale universelle doit s'accompagner de mesures efficaces et transparentes qui viennent en aide aux groupes sociaux et aux collectivités les plus vulnérables et les plus défavorisés.

29. Parmi eux, les peuples autochtones demeurent exposés de façon disproportionnée à la grande pauvreté, à des difficultés d'accès à l'enseignement et aux soins de santé, et à la marginalisation politique. Ils vivent souvent sur des territoires isolés dont les ressources naturelles sont exploitées, mais ils ne recueillent de cette activité que des profits limités. Les personnes âgées, dont la majorité vit à présent dans les régions les moins développées, connaissent des difficultés qui leur sont propres. Les femmes âgées, en particulier, sont plus vulnérables à la discrimination, aux carences, aux mauvais traitements, à la violence sexiste et au déni de propriété. Les femmes ne sont pas à égalité avec les hommes en ce qui concerne l'accès au travail et la rémunération, et ce sont elles qui assument en très grande partie les travaux domestiques sans contrepartie financière.

30. Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par le chômage et le sous-emploi, ce qui constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable (les taux de chômage des jeunes sont deux à trois fois plus élevés que les taux moyens). En outre, dans certains pays, bon nombre d'entre eux ne travaillent pas, sans pour autant faire des études ni suivre une formation. Compte tenu du taux de croissance actuel de l'emploi, on estime qu'il faudra créer 470 millions d'emplois à l'échelle mondiale pour absorber le nombre croissant

d'entrées sur le marché du travail entre 2016 et 2030<sup>8</sup>, situation particulièrement préoccupante pour les pays où la proportion de jeunes est en forte augmentation. L'expérience montre que le chômage élevé des jeunes concourt à la montée des tensions sociales et nuit à la cohésion sociale. Toutefois, l'explosion démographique d'une jeunesse en bonne santé, instruite et compétente peut aussi constituer une force motrice, génératrice d'une croissance économique durable et partagée. Pour parvenir à une croissance durable, dont tous bénéficient, et renforcer la stabilité sociale, il est donc essentiel de faire participer les jeunes aux activités productives et de tenir compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. Enfin, il convient d'analyser plus en profondeur les corrélations entre l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, les emplois verts et la protection sociale durant la phase de transition vers une économie verte.

31. L'urbanisation croissante a également des effets notables sur le développement inclusif : on prévoit que 60 % de la population mondiale vivra en ville en 2030<sup>9</sup>, y compris dans des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants<sup>10</sup>, ce qui aura des conséquences importantes sur les plans social, économique et environnemental. Dans beaucoup de pays en développement où ce phénomène s'amplifie rapidement, nombreux sont ceux qui vont s'installer dans des zones urbanisées où ils espèrent trouver du travail et des conditions de vie meilleures. Mais bien souvent, cet espoir est déçu et les nouveaux arrivants se joignent à la population des quartiers de taudis. Les habitants de ces implantations sauvages, privés d'un logement digne de ce nom et ne disposant que d'un accès limité à l'éducation, aux services de santé, à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets, sont marginalisés et vivent dans la pauvreté et dans un milieu insalubre. Les solutions apportées à l'échelle locale sont insuffisantes si elles ne s'inscrivent pas dans une démarche globale et intégrée, assortie de mesures spécifiques destinées à régler les problèmes rencontrés par les personnes qui migrent à l'intérieur de leur propre pays et par les populations urbaines démunies. Ainsi, la pauvreté et l'absence de toute possibilité d'instruction contraignent souvent les enfants qui vivent dans des taudis à travailler. Outre la protection de leurs droits, on pourrait envisager de leur dispenser les services suivants : intégration dans le système scolaire, mesures de protection sociale, accès universel à l'assurance maladie et programmes de nutrition.

32. Enfin, on pourrait faire une priorité de l'accès universel à la protection sociale, en tant que tremplin vers la promotion du développement sans exclusion et des droits de l'homme.

<sup>8</sup> « La crise mondiale de l'emploi : faits et chiffres » (Organisation internationale du Travail). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.worldwewant2015.org/pt-br/node/392784>.

<sup>9</sup> Voir *Rapid Urbanization and Mega Cities: The Need for Spatial Information Management*, par la Fédération internationale des géomètres (Copenhague, 2010). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fig.net/resources/publications/figpub/pub48/figpub48.pdf>.

<sup>10</sup> En 2014, 453 millions de personnes, soit environ 12 % de la population mondiale citadine, vivaient dans 28 mégapoles. Voir *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision, Highlights* (Département des affaires économiques et sociales, Division de la population), publication des Nations Unies, numéro de vente E.14.XIII.8, New York (2014). Disponible à l'adresse suivante : <http://esa.un.org/unpd/wup/highlights/wup2014-highlights.pdf>.

## E. Investir dans l'accès universel aux services sociaux de base

33. Les services sociaux de base, en particulier l'éducation, les soins de santé, l'accès à l'eau potable, à un coût abordable, et à l'assainissement, sont non seulement des objectifs de développement social mais aussi des instruments de développement humain essentiels à une croissance à long terme et sans exclusion et à la viabilité environnementale. Pour que tous les individus puissent vivre en bonne santé, dans des conditions décentes et dans le respect de leur dignité, il faut leur offrir un accès équitable à ces services, à des installations adéquates en matière d'assainissement et d'hygiène, ainsi qu'à l'énergie et au logement à un coût abordable. Il est impératif d'investir à ces diverses fins pour renforcer la capacité de la population de participer à une croissance économique dont personne ne soit exclu. L'amélioration des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie aura des retombées directes sur la protection de l'environnement; quant à l'éducation, en transformant les attitudes et les manières de penser, elle favorisera l'émergence de nouveaux modes de consommation et de production.

34. En dépit des progrès accomplis pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, 59 millions d'enfants – dont 34 millions sont des filles et 30 millions vivent dans un pays en proie à un conflit – sont en rupture scolaire dès le primaire. En moyenne, 87 enfants sur 100 achèvent le cycle primaire dans les pays en développement. Mais 250 millions d'enfants parvenus au terme de ce cycle ne savent ni lire ni écrire<sup>11</sup>. En 2015, on estime qu'un adolescent sur trois, dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire, n'ira pas au terme du premier cycle de l'enseignement secondaire – bien que, dans la plupart de ces pays, l'enseignement qui y est dispensé soit devenu gratuit en 1999<sup>11</sup>.

35. On estime aussi que si les inégalités de prise en charge des actes médicaux de base dans le domaine de la santé maternelle et infantile avaient été éliminées, 1,8 million d'enfants âgés de moins de cinq ans et 100 000 mères auraient eu la vie sauve, ce qui aurait réduit la mortalité post-infantile d'un cinquième et la mortalité maternelle de près d'un tiers<sup>12</sup>. En outre, les personnes qui ne bénéficient pas de la couverture sanitaire universelle risquent davantage de basculer dans la pauvreté, en raison du coût des soins médicaux. Une telle couverture contribue à réduire la vulnérabilité à certaines maladies et, en parallèle, renforce la productivité et la capacité de résistance des individus.

36. Près de 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau potable protégée de toute contamination extérieure. Deux milliards et demi de personnes, soit plus d'un tiers de la population mondiale, ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates et, chaque jour, ce sont 1 400 enfants qui meurent parce qu'ils ont absorbé de l'eau impropre à la consommation ou parce qu'ils vivent dans un milieu dépourvu d'installations d'assainissement et d'hygiène

---

<sup>11</sup> Voir le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Paris, 2015).

<sup>12</sup> Voir *La couverture universelle en matière de santé : un engagement à combler les écarts de santé*, de Lara Brearley et Thomas O'Connell [Fondation Rockefeller, Save the Children, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), Londres (2013)].

de base<sup>13</sup>. Près de 80 % des individus qui n'ont pas accès à l'eau potable vivent dans des zones rurales<sup>14</sup>. Il est nécessaire que des politiques universelles et efficaces d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement soient élaborées au profit des groupes de population les plus vulnérables et les plus marginalisés. Des démarches novatrices telles que le partenariat Assainissement et eau pour tous ont vu le jour, dont le but est d'accroître la coordination sectorielle et d'instaurer des systèmes et des institutions mieux à même de permettre une utilisation ciblée des ressources.

37. Des partenariats novateurs peuvent également permettre de mobiliser les ressources financières nécessaires pour investir dans les services sociaux de base. Mais les ressources financières et humaines doivent être allouées de façon judicieuse à des politiques de portée universelle, cruciales pour les plus vulnérables et les plus démunis. Ces dernières années, l'approche fondée sur les droits de l'homme s'est révélée efficace pour instaurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé, ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement. Mais à ces divers titres, il importe tout particulièrement de souligner qu'aucun objectif ne saurait être considéré comme atteint tant qu'il reste des laissés pour compte.

#### **IV. Rôle de la Commission du développement social**

38. Le Programme 2030 est inspiré de documents issus des précédentes grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, parmi lesquelles le Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu à Copenhague en 1995 et dont la vision, les principes et les buts sont pris en compte dans le nouveau Programme. Les trois principaux objectifs du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'intégration sociale et le plein emploi productif et un travail décent pour tous, sont considérés comme les piliers sur lesquels le développement durable devra reposer.

39. Le Programme 2030 définit les objectifs et cibles à atteindre mais laisse aux autorités nationales le choix des moyens, qui devront être adaptés au contexte spécifique et aux priorités de chaque pays. Aux fins de la mise en œuvre du Programme et des objectifs de développement durable, les gouvernements devront :

- a) les transcrire dans un cadre politique national intégré; b) en se fondant sur ce cadre national, élaborer les plans, stratégies et programmes adéquats; c) rechercher et obtenir les ressources financières et techniques voulues; d) créer des mécanismes permettant de contrôler et suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte; et e) rechercher et forger des partenariats efficaces.

40. La Commission du développement social, qui dispense des avis au Conseil économique et social sur toutes les questions se rapportant aux politiques sociales et au développement social, notamment le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, a un rôle important à jouer puisqu'il lui

<sup>13</sup> Voir « Assainissement et eau pour tous », disponible à l'adresse <http://sanitationandwaterforall.org/about/?lang=fr>.

<sup>14</sup> Voir la présentation établie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF): « Towards Universal Access to Water and Sanitation ». Disponible à l'adresse <http://www.un.org/esa/socdev/egms/docs/2015/sd-agenda2030/Gestippt.pdf>.

incombe d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

41. La Commission devrait continuer à servir de tribune pour l'échange de données d'expérience en ce qui concerne la promotion d'un développement sans exclusion et axé sur l'être humain, ainsi que d'une politique cohérente et d'une approche intégrée au service du développement social, dans l'optique du Programme 2030. En outre, elle pourrait être garante du respect de l'objectif d'ensemble – à savoir ne laisser personne de côté – en veillant à ce que la mise en œuvre des volets social, économique et environnemental du Programme tienne compte des besoins spécifiques des groupes et des populations vulnérables visés et que ces derniers soient associés de manière concrète à toutes les étapes de l'élaboration des politiques.

42. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être examiner les options suivantes, qui ne sont pas inconciliables.

#### **A. Promouvoir le développement social en tant que catalyseur du développement durable**

43. En s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, la Commission pourrait souhaiter asseoir son rôle d'instance chargée de promouvoir un développement social catalyseur du développement durable. Sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, elle pourrait envisager de sélectionner, en guise de thèmes prioritaires, des enjeux étroitement corrélés ou présentant des possibilités de synergie, qui fassent apparaître le développement social comme le moteur du développement durable sur les plans social, économique et environnemental. Certains d'entre eux sont abordés à la section III du présent document. D'autres enjeux, ainsi que leurs incidences sur les groupes sociaux vulnérables, pourront être examinés par la Commission à sa cinquante-quatrième session, lorsqu'elle préparera sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

#### **B. Contribuer au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030**

44. Dans le cadre de l'examen de ses méthodes de travail auquel elle procède à la présente session, la Commission souhaitera peut-être préciser de quelle manière elle entend contribuer au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Un mécanisme mondial est actuellement à l'étude pour que ces deux activités soient menées de manière cohérente, efficace et inclusive. Le Programme fournit des orientations sur le fonctionnement global de cette architecture mais il conviendra de préciser le rôle joué par les organes intergouvernementaux concernés – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les autres organes interinstitutions – ainsi que les relations qu'ils entretiendront, entre eux comme avec le forum politique de haut niveau pour le développement durable. On peut penser que le mécanisme s'articulera sur les dispositifs existants à l'échelle mondiale et que le forum politique de haut niveau servira de pôle de coordination central.

45. Le Programme fournit également des indications en ce qui concerne les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales. Ces examens seront étayés par les examens effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux. Ils mettront à contribution toutes les parties concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 85).

46. Dans l'attente de savoir plus précisément quelles formes prendront ces examens thématiques (à savoir s'ils porteront sur des modules thématiques, sur des thèmes transversaux ou sur des groupes d'objectifs de développement durable), la Commission pourrait réfléchir aux moyens d'y contribuer le plus utilement – ainsi qu'à l'examen des objectifs et cibles se rapportant à ses domaines spécifiques de travail – et à la manière dont sa contribution pourrait être la plus utile au forum de haut niveau dans le cadre des travaux qu'il mène sous les auspices du Conseil économique et social. Elle pourrait également prendre systématiquement en compte les objectifs de développement durable dans le cadre de ses propres travaux, en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies, dont elle pourrait mettre à profit les compétences.

47. À cet égard, la Commission pourrait souhaiter faire le point sur les mécanismes qui relèvent de ses divers mandats, à savoir la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, la plateforme de l'Année internationale de la famille, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et montrer en quoi ils pourraient être exploités au profit de l'application du Programme 2030, tout en suivant les progrès accomplis à cet égard.

48. De plus, depuis quelques années, la Commission se fonde sur le point de l'ordre du jour consacré aux questions nouvelles pour aligner ses travaux sur le thème annuel choisi par le Conseil économique et social<sup>15</sup>. De la même manière, elle souhaitera peut-être réfléchir aux options qui s'offrent à elle d'aligner ses travaux sur le thème choisi par le forum politique de haut niveau. Par exemple, elle pourrait envisager d'ajouter un nouveau point à son ordre du jour, de choisir ses thèmes prioritaires dans des domaines essentiels étroitement corrélés en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, ou d'élaborer un plan stratégique pour les quinze années à venir sur la base des éléments communs audit Programme et à son actuel programme de travail.

---

<sup>15</sup> Au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles », la Commission s'est penchée sur les thèmes suivants : « La dimension sociale du programme de développement mondial pour l'après-2015 » (2013); « Les facteurs sociaux du développement durable » (2014); « Contributions du développement social à la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable » (2015).

### **C. Renforcer la collaboration de la Commission avec les autres organes intergouvernementaux**

49. Dans le but de promouvoir une approche intégrée aux fins de l'accomplissement des objectifs sociaux de développement durable, la Commission pourrait étudier des moyens de renforcer sa collaboration avec d'autres organes intergouvernementaux. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>16</sup> en tant que nouveau programme d'action mondial pour le financement du développement durable est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées. Le Programme repose sur un contrat social<sup>17</sup> et, à cet égard, il y est envisagé de réfléchir à des modalités cohérentes de financement qui permettraient de mobiliser des ressources additionnelles, en prenant appui sur l'expérience des pays (voir par. 12 de l'annexe à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale). Il sera important de mobiliser les ressources nationales, car cela facilitera l'adoption et une mise en œuvre plus efficaces de politiques de développement privilégiant la dimension sociale, axées par exemple sur l'amélioration des systèmes éducatif, de santé et de protection. À cet égard, il sera essentiel d'amener les ministères de l'économie et des finances et les autres ministères compétents à prendre acte des liens existant entre les volets social, économique et environnemental de leur action. La Commission pourrait envisager de se concerter de façon plus approfondie avec le forum sur le financement du développement du Conseil économique et social, qui se réunira chaque année à partir de 2016. De même, elle pourrait pratiquer l'échange d'informations et de connaissances avec le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

50. La Commission pourrait également se concerter davantage avec d'autres commissions techniques, en particulier la Commission de statistique, et proposer des services consultatifs, des éléments clés à analyser et des données propres à favoriser le progrès social dans l'optique du Programme 2030 (à savoir, comment ne laisser personne de côté, ou encore l'incidence des mesures économiques et environnementales sur le bien-être de la population).

51. Elle pourrait également renforcer sa collaboration avec les commissions régionales, ce qui aurait pour effet de garantir la cohérence des politiques menées et l'adoption d'une approche intégrée.

---

<sup>16</sup> Adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et approuvé ultérieurement par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015.

<sup>17</sup> À savoir, mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, viables sur le plan budgétaire et adaptés aux contextes nationaux, y compris des socles de protection sociale, en accordant une attention particulière aux personnes les plus démunies parmi celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et aux plus vulnérables, dont les personnes handicapées, les personnes autochtones, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, et envisager de fixer des objectifs de dépenses adaptés au contexte national, concernant des investissements de qualité à consacrer à des services essentiels pour tous, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (voir par. 12 de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale).

## D. Nouer des multipartenariats efficaces

52. Dans le but de promouvoir une démarche intégrée aux fins de l'accomplissement des objectifs sociaux de développement durable, la Commission pourrait envisager de nouer des multipartenariats efficaces. Dans le Programme 2030 figure un appel à la constitution d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui en assurerait la mise en œuvre (voir par. 39 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Un tel partenariat devra être appuyé par des politiques et des stratégies concrètes et rassembler les gouvernements, les parlements, les organismes des Nations Unies et les autres institutions internationales, les organisations régionales et sous-régionales, les autorités locales, les milieux scientifiques et universitaires, les peuples autochtones, les groupes sociaux, les organisations de la société civile, le monde des affaires et le secteur privé (voir *ibid.* par. 39 à 46).

53. S'il incombe au premier chef aux gouvernements de mener les activités de suivi et d'examen à l'échelle nationale, régionale et mondiale, il n'en reste pas moins que tous les acteurs sociaux doivent être associés à la réalisation des objectifs de développement durable, seul moyen pour eux de se les approprier et de participer activement à leur mise en œuvre. Les jeunes, en particulier, sont des agents essentiels du changement et contribueront à la mise en œuvre du Programme avant de passer le relais à la génération suivante.

54. En outre, pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, il est nécessaire de revoir le fonctionnement des infrastructures de développement. Il s'agira de supprimer les cloisonnements et de renforcer les mécanismes participatifs. Ceux-ci rendront alors possible la mise en place de stratégies de mise en œuvre des objectifs de développement durable, à la fois cohérentes et fédératrices.

55. La Commission souhaitera peut-être examiner les possibilités offertes d'élargir la participation à ses débats, pour que l'ensemble des parties concernées puisse peser davantage sur la prise de décisions. Les acteurs non étatiques étant appelés à jouer un rôle de plus en plus important en termes de mobilisation et de mise en commun des connaissances, du savoir spécialisé, des technologies et des ressources financières, elle devrait forger des multipartenariats efficaces avec la société civile, notamment les milieux scientifiques et universitaires, les organisations de la société civile, le secteur privé, les groupes sociaux (jeunes, femmes, personnes âgées, handicapés, peuples autochtones), les organisations de travailleurs, les organisations agricoles et les associations religieuses, ainsi que les collectivités locales, les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales. Non seulement la participation de ces interlocuteurs permettra de mieux mesurer les avancées enregistrées au titre du développement durable, mais elle aidera la Commission à faire mieux connaître ses travaux, notamment ses principaux résultats et conclusions, auprès d'un public plus large, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. L'engagement d'un dialogue multipartite sous les auspices de la Commission pourrait être envisagé.

## V. Conclusion

56. Non seulement les politiques sociales sont indispensables à l'accomplissement des objectifs sociaux, mais elles jouent un rôle de catalyseur pour la mise en œuvre des autres objectifs du Programme 2030.

57. Dans la présente note, on a tenté de dresser la liste – détaillée mais non exhaustive – des principaux enjeux et articulations critiques entre divers domaines d'action associés aux politiques sociales, l'objectif étant de tirer parti des interactions pour atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux définis dans le Programme 2030. En exploitant ces corrélations, on mettra en œuvre les objectifs de développement durable de manière cohérente et intégrée, afin de ne laisser personne de côté. La Commission souhaitera peut-être approfondir sa réflexion sur ces questions dans le cadre de ses délibérations à la présente session.

58. En outre, un certain nombre d'options sont présentées à la Commission, susceptibles de lui permettre de contribuer efficacement au suivi et à l'analyse de la dimension sociale du Programme 2030.

59. Dans le cadre de son examen approfondi des suggestions figurant dans la présente note, la Commission souhaitera peut-être se pencher plus particulièrement les points suivants lorsqu'elle abordera les questions nouvelles dans le cadre de sa cinquante-quatrième session :

a) Comment la Commission peut-elle contribuer efficacement au suivi et à l'examen de la mise en œuvre des volets sociaux du Programme 2030 et des objectifs de développement durable d'une façon cohérente et intégrée?

b) Est-il nécessaire de revoir la nature et la forme des débats et/ou des travaux menés par la Commission?

c) Comment la Commission peut-elle renforcer les partenariats existants et/ou en forger de nouveaux avec divers interlocuteurs afin d'envisager le volet social du développement durable de manière cohérente et intégrée?

---